

des principes, des mœurs, de la piété, pour être des soldats du Ciel. N'y a-t-il pas des cas où l'on doit craindre ces interrogations terribles

Pfal. 49. conignées dans les Saintes Ecritures? „ Avec  
 „ quelle assurance osez-vous parler de mes jus-  
 „ tices, & faire valoir les droits de ma loi sainte?  
 „ N'est-ce donc pas vous qui vivez dans une  
 „ licence destructive de toute discipline, &  
 „ qui ne faites aucun cas de mes commande-  
 „ mens? Si les ennemis ont pillé d'innocens  
 „ & paisibles habitans, n'avez-vous pas suivi  
 „ leurs exemples? L'adultere & tous les genres  
 „ de lubricité n'ont-ils pas souillé les lieux de  
 „ votre passage? Croyez-vous qu'en favorisant  
 „ vos entreprises, je veuille ou récompenser  
 „ vos crimes ou y participer? „ *Dixit Deus :*  
*Quare tu enarras justitias meas, & assu-*  
*mis testamentum meum per os tuum? Tu*  
*verò odisti disciplinam, & projecisti ser-*  
*mones meos retrorsùm. Si videbas furem,*  
*currebas cum eo; & cum adulteris por-*  
*tionem tuam ponebas. Existimasti iniquè,*  
*quòd ero tuí similis. . . . La cause de Dieu :*  
 est-il bien vrai qu'on la défend avec une intention pure & droite? N'est-elle pas un motif très-involontaire, dans un besoin où l'on se sert de tout ce qui peut servir? . . . Le système de certaines cours n'est-il pas, à la guillotine près, celui des François? Et si ce n'est pas celui des chefs, n'est-ce pas celui des hommes qui abusent indignement de leur confiance, qui parlent en leur nom, qui déploient une autorité exclusive & absolue? Le parti Girondin, Brissotin ou Monarchien, n'é-